

Règlement du Lieu d'accueil enfant- parent (LAEP)

« La famille d'aujourd'hui n'est ni plus, ni moins parfaite que celle de jadis : elle est autre, parce que les circonstances sont autres. Elle est plus complexe parce que les milieux où elle vit, sont plus complexes, voilà tout ! »

Emile Durkheim, sociologue (1858-1917)

- **Les objectifs**

Le lieu d'accueil enfants parents est un espace convivial qui permet de favoriser le lien enfant-parent. Il propose un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant. C'est un lieu de partages de rencontres, de jeux et d'échanges entre adultes et enfants.

- **Le cadre**

Le LAEP est un lieu ouvert à tous, anonyme et confidentiel, gratuit et sans obligation de régularité, sans inscription ni réservation. Cet espace n'est pas un mode de garde. Les enfants de 0 à 4 ans y sont accueillis, avec leur référent (parent, lien de parenté, assistant familial). Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

- **Le lieu et les horaires**

Le LAEP est situé au 2 rue Auguste Delaune, dans les locaux du RPE.

Il est ouvert le vendredi de 9 heures à 11 heures.

Il est fermé les jours fériés et les vacances scolaires.

- **Les conditions d'accueil et d'encadrement.**

Afin d'assurer la qualité de celui-ci, l'accueil est limité à 17 personnes.

Les familles restent le temps souhaité. En fonction du nombre de personnes présentes dans les locaux, il peut être demandé de patienter, le temps qu'une place se libère, ceci afin de respecter la capacité d'accueil autorisée.

Durant l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité exclusive de l'adulte qui l'accompagne. L'accompagnant ne peut s'absenter. Le parent s'engage à respecter les lieux et les règles de vie collective et de sécurité.

Le LAEP est un lieu confidentiel et anonyme. Tous les participants, accueillants compris, ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations dont ils auraient connaissance lors des séances.



Chaque séance est encadrée par deux accueillants. Ceux-ci sont disponibles, à l'écoute des besoins des familles, ils favorisent le dialogue, sans jugements et dans un souci de neutralité bienveillante. Ils sont garants du respect des règles de vie collectives et des règles de sécurité.

- **Les règles de vie**

A l'arrivée par mesure d'hygiène, chaque accompagnant et enfant doit se déchausser dans l'espace d'accueil.

Les poussettes peuvent être entreposées dans l'entrée.

Les téléphones portables restent dans l'entrée avec vos affaires.

La prise de photos est interdite.

Il est demandé de ne pas venir au LAEP avec un enfant possiblement contagieux.

Un espace à langer est disponible (les couches ne sont pas fournies).

Aucune nourriture ne pourra être consommée sur place exceptés les biberons pour les bébés.

Chacun personne participe au rangement du lieu.

Ces règles doivent être respectées par tous.

- **La séance**

L'accueil se fait dans l'entrée par un accueillant. Lors d'un premier accueil il explique les règles de vie et propose la visite du lieu. L'accueillant indique le prénom de l'enfant sur une étiquette qui sera apposé sur le tableau de présence.

Différents espaces sont aménagés et des jouets sont mis à disposition pour permettre de partager des moments de jeux. Le parent peut solliciter les accueillants pour l'utilisation du matériel. L'enfant est sous la surveillance de l'adulte qui l'accompagne. Les familles peuvent échanger entre elles ou simplement observer l'enfant durant son temps de jeu.

Quelques règles de vie en collectivité :

« Je joue librement et selon mes envies ou besoins ».

« Je respecte les personnes et le matériel »